

## SEANCE DU 28 août 2014

**Présents :** M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A. PERPETE, A.BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,  
M. K. MITRI, Echevins;  
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A. EVEN, Mme M.-Th. DENIS-TRUM, MM.  
G.SCHUSTER, R.MULLER, X. KROELL, D.LAFORGE, J-M. LAMBERT, Mme I.  
CHAMPLUVIER, Mme J. DENIS, MM. M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART,  
L.TURBANG, Mme F. BURNET, Mme WILLEMS etM. Y. SCHOPPACH,  
Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures huit minutes.

+ + +

Il demande d'excuser l'absence de Mme CHARLIER, M. B. DAXHELET, Melle P. SCHMIT et M. G. CASTAGNE, Conseillers.

+ + +

Monsieur le Commissaire de Police HAAN entre en séance

+ + +

M. le Bourgmestre voudrait, avant de commencer l'ordre du jour, remercier l'ensemble des hommes de M. le Commissaire de Police qui, selon lui, ont fait un travail exceptionnel durant les représentations du Mondial sur la Place Léopold. Il fait remarquer le professionnalisme de l'ensemble de la troupe et ce, durant tous les matchs, grâce aux diverses réunions qui ont permis d'affiner le dispositif mis en place.

### 1. Administration générale : En présence de Monsieur Joseph HAAN, Chef de zone Arlon - Attert - Habay - Martelange : présentation du Plan Zonal de Sécurité

M. le Commissaire de Police HAAN fait une présentation du Plan Zonal de Sécurité.

M. GAUDRON voudrait connaître la réflexion de la Zone de Police d'Arlon par rapport à la proposition envisagée relative aux idées pour avancer vers des agents volontaires dans les zones de police, dont certaines favorables. Il se demande alors s'il n'y a pas un risque d'entraîner d'avantage de dérapages en impliquant des personnes moins compétentes plutôt que des agents professionnels.

M. le Commissaire HAAN aimerait tout d'abord consulter les textes relatifs à la proposition, étant donné le nombre de questions qui se posent. En premier, il affirme que s'il faut ajouter des volontaires, il faut d'abord essayer d'avoir le nombre nécessaire de policiers. Deuxièmement, il prend en comparaison un agent de police non-armé, formé pendant 6 mois, veillant uniquement aux infractions du code de la route mais portant toutefois le même uniforme qu'un agent armé. Il ne trouve pas normal de mettre quelqu'un dans un uniforme et que celui-ci n'ait pas la protection que les autres ont. Il rappelle le manque de policier dans la zone de police, ce qui ne permet pas à un agent de tout faire. Par contre, si ce sont des volontaires, il ne voit pas d'inconvénient, malgré le manque de protection, de pouvoir et de formation. Il explique que pour être policier, il faut avoir été formé. Il

faut voir ce qui va être développé et quels sont les textes existant en la matière. Néanmoins, il estime qu'il n'y a pas lieu de recruter des volontaires par le biais de la presse.

Mme la Conseillère M-Th. TRUM s'interroge concernant la mise en place de contrôles pour la drogue dans les écoles.

M. le Commissaire HAAN répond que le principe du Ministère de l'Education est que la police ne va plus dans les écoles, hormis en cas de problèmes, comme par exemple l'année précédente, à la demande des Directions de l'école, dans deux communes de la Zone de Police. Cependant, plusieurs écoles ont accepté qu'il y ait des jeunes qui vendent et consomment de la drogue, puisque ceux-ci peuvent en dépendre à leur domicile. Néanmoins, il y a des policiers référents pour chacune en cas d'ennuis. Il ajoute que la police ne va plus chercher l'étudiant à l'école durant les heures de cours, comme il y a 25 ans !

Mme l'Echevine GOFFINET réalise qu'il y a de moins en moins de policiers à vélo et aimerait savoir si ce moyen de déplacement était encore d'actualité.

M. le Commissaire HAAN répond que la police continue le projet MEGA (Mon Engagement pour la Vie) au niveau des écoles. Quelquefois, aucuns policiers n'étaient disponibles et capables de tout faire, notamment lors du Mondial. Suite à l'intervention de Mme GOFFINET concernant l'achat de vélo, il continue en expliquant qu'ils les utilisent au cours de périodes bien précises et qu'il n'y a pas besoin de mettre d'hommes lorsqu'il n'y a personne dans les rues.

M. SAINLEZ évoque le problème du parking sauvage, en se demandant s'il ne vaudrait pas mieux y mettre des avertissements puisque ça empêche l'avancée des travaux et ça ruine les projets de mobilité pour les piétons, etc. Il a l'impression qu'il y a moyen de faire mieux.

M. le Commissaire HAAN dit qu'il y a toujours moyen de faire mieux et expose son avis.

+ + +

*M. le Commissaire de Police HAAN sort de séance*

+ + +

**2. Administration générale : En présence d'un représentant de la S.A MOBISTAR : antennes au belvédère de l'Eglise Saint-Donat.**

M. BALON rappelle la désignation de deux entreprises pour la rénovation du belvédère et fait savoir que le contrat passé il y a une dizaine d'années avec la firme MOBISTAR pour installer des émetteurs, se termine en février 2018. Il évoque ensuite la lecture du contrat liant le Conseil de Fabrique et la société Mobistar, permettant ainsi de mettre fin à ce qui se trouve dans le belvédère pendant la durée du chantier. M. MITRI, M. BALON et des membres du Conseil de Fabrique, dont l'Abbé HANSEN et le Président du Conseil de Fabrique M. Bernard FELLER, ont rencontré à plusieurs reprises des membres de la société MOBISTAR pour trouver des solutions. Différents endroits ont été repérés sur place mais il s'est avéré, pour des raisons différentes de la part de MOBISTAR ou de la Ville d'Arlon, qu'aucun de ces lieux ne pouvait recevoir d'antennes provisoires. Le Conseil de Fabrique, en accord avec la Ville d'Arlon, a donc envoyé une lettre expliquant que les termes du contrat allaient être appliqués pendant la durée du chantier, signifiant que la société MOBISTAR devait libérer le belvédère pour permettre à la Ville d'Arlon de mettre en œuvre les travaux pour une durée de 15 à 18 mois selon la météo.

M. COURSE, Représentant de Mobistar, fait savoir que la société MOBISTAR est responsable de l'acquisition d'ERICSSON, afin de faire comprendre qu'il est difficile d'avoir toujours de bonnes relations avec les communes, les villes, etc. Il tient à expliquer ensuite ce que sont devenues les antennes après 15 ans. Tout d'abord il parle de son équipe composée d'une cinquantaine de personnes qui s'occupent des 2.000 dossiers santé traités pour MOBISTAR et des 800 pour PROXIMUS avec l'ISEP, de plusieurs centaines de baux et de permis de bâtir déposés et reçus chaque année, etc. Ensuite, il parle de ce que représentent les télécommunications en Belgique en exprimant que chaque évolution, en passant au 2G, au 3G, au 4G et bientôt au 5G, représentent 0,5 % du PIB et apportent ainsi aux opérateurs et à la population, qui ne pourrait se passer ni de téléphone ni d'IpAd. Il soutient que c'est une révolution et compare l'évolution des téléphones et des télécoms à l'électricité du 19<sup>ème</sup> siècle. Lorsqu'on coupe celle-ci, c'est une catastrophe ! Il affirme qu'on ne pourra arrêter cette amélioration mais simplement y participer. Il continue en soutenant que la collaboration avec la Ville d'Arlon, n'étant pas au beau fixe à cause de changement, va avoir des conséquences en Wallonie. En effet, pour demander un permis de bâtir lors d'une éjection, l'attente est de 12 à 18 mois en Wallonie, de 18 à 24 mois à Bruxelles et de 0 à 6 mois en Flandres. Le résultat est qu'on développe la Flandre avant la Wallonie et mentalement ainsi le retard du développement technologique en Wallonie, mais également le frein des lois qui ne permet pas d'apporter des solutions. Il se demande si l'évolution s'arrêtera puisqu'en 1995, il y avait déjà 700 sites qui couvraient tout le territoire belge. Aujourd'hui, ce sont 3.300 sites qui permettent d'augmenter la capacité. En effet, une antenne représente 25 communications en permanence, et comme il y a 3 antennes par site, cela constitue à peine 75 communications simultanément. Le problème n'est pas la couverture puisque Saint-Donat permet d'aller à 15 km et de mettre quelques-unes sur 10 mètres, ce qui couvrirait tout le territoire. La couverture représente la capacité, c'est-à-dire toutes les évolutions technologiques lors du passage du 2G (une ligne de 2MB) au 3G (une ligne de 7MB). L'inconvénient de celui-ci est que la taille des cellules variait en fonction des connexions, malgré un apport de capacité. Plus il y en avait, plus la cellule rétrécissait. En les réduisant, il fallait alors plus d'antennes et maintenant, avec la 4G (35MB par sites), on peut alors atteindre 100MB ! Cependant ça ne représente rien car ça couvre 75 personnes. Lors du téléchargement d'un film ou autre, la consommation augmente rapidement. La raison pour laquelle on multiplie les sites est que les gens en veulent plus. On demande de placer des microwaves (comme les faisceaux hertziens) puisqu'il n'y avait que 2MB précédemment, ce qui coûtait une fortune. Comme Belgacom était le concurrent de Mobistar, il savait où celui-ci allait amener ses sites vu qu'ils amenaient la transition. Pour transmettre ceci, Mobistar a multiplié par 50 la capacité en 15 ans en se renseignant au préalable sur les permis de bâtir. Le gros problème, comme le processus est de 18 mois et le préavis n'est que de 2 mois et demi, est que Saint-Donat, et donc toute une partie de la couverture d'Arlon, va s'éteindre le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

M. le Représentant cède la place à un spécialiste qui va montrer ce qu'il va se passer d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

M. PETIT explique que l'église Saint-Donat a été un des premiers sites construits sur Arlon car elle se situe en sommet de colline et couvre une très grande superficie. Quatre sites se positionnent autour de l'église Saint-Donat : la Clinique Saint-Joseph, le pylône de l'armée se trouvant à l'Avenue du Dixième de Ligne, le site Belgacom près du chemin de fer et également le pylône Elia à l'Avenue du Général Patton. À titre indicatif, il informe que le mobishop de Belgacom se trouve à la Place Schalbert et possède un répéteur, autrement dit une antenne qui prend le signal de l'église Saint-Donat et qui le répète à l'intérieur du mobishop pour pouvoir avoir une très bonne qualité de signal et ainsi faire toutes les opérations, etc. Suite à cela, il expose ses dires sur une carte et continue en évoquant une dizaine de sites qui couvrent le reste du réseau, en confirmant ainsi les propos de M. le Représentant concernant la proximité des sites par rapport à la concentration de personnes. En effet, à Arlon, il y a près de 700-800 mètres

entre chaque site, contre 400 mètres à Bruxelles. Il relate qu'à la fin du mois, Saint-Donat sera éteinte et montre les endroits où le signal restera en qualité « indoor », c'est-à-dire qu'il continuera de fonctionner. Il tient à souligner que la zone de Saint-Donat n'est pas circulaire puisque elle ne couvre que deux cellules. Ensuite il expose qu'il y a eu une recherche de sites alternatifs pour pouvoir corriger le trou de couverture et explique qu'il y a eu une négociation avec le site de la caserne près de Saint-Donat. En excluant les problèmes techniques, ça corrige assez les problèmes de couverture.

M. le Représentant exprime le souhait d'éviter de se remettre sur Saint-Donat comme ça a été demandé. La solution serait de refaire l'entièreté du clocher en polycarbonate pour éviter les différences de couleur avec les vraies ardoises. Toutefois personne n'a envie de les voir près de Saint-Donat, d'où la recherche d'alternatives. Il affirme qu'il y a eu un effort grâce au changement régulier de pylônes ; cependant ils ne peuvent pas tous les avoir.

M. PETIT évoque le site de la Caserne où se trouvent Base et Proximus, entraînant des problèmes dans la recherche de solution pour les permis de bâtir, car l'attente pour en obtenir un est de 130 jours.

M. PIRNAY, négociateur en charge de la zone d'Arlon prend la parole et certifie qu'il faudrait deux sites pour faire un remplacement. Pour réussir à les obtenir, les négociations se sont arrêtées à l'ancienne caserne. De plus un autre site de l'autre côté serait idéal pour couvrir le tout puisque Saint-Donat est placée sous une butte, ce qui entraîne de passer par deux côtés.

M. le Représentant tient à dire que, techniquement, c'est difficile mais que c'est un choix.

M. PIRNAY montre le site transformé de l'ancienne Caserne, appartenant à la commune, avec trois antennes existantes dont Proximus et Base. Des essais techniques ont été réalisés mais le problème est le matériel radio. En effet, aucun local n'est disponible ; néanmoins, il y a possibilité de se placer en dessous dans les combes, mais pour un coût élevé. Ensuite il évoque des exemples comme les anciens bâtiments de la place Didier et de la rue de la Banque, pour couvrir l'autre partie du trou de couverture de Saint-Donat. L'acquisition peut se faire avec le contact propriétaire, l'obtention du permis de bâtir et toutes les autres négociations. Par contre, le trou de couverture qu'il va y avoir pendant 18 mois pourrait être « solutionné provisoirement » par deux endroits ; le plus optimal a été refusé par le Collège et le Conseil, malgré qu'il n'y ait pas de test de compacité à réaliser pour assurer une plus grande stabilité, contrairement au second site. De plus, l'impact visuel est plus judicieux, étant donné qu'il y a 180° de la première partie qui sera caché. Malheureusement ce n'est pas beau mais ça serait temporaire. Les heures passées avec M. BALON, ses équipes et les Fabriques d'église n'ont pas suffi à trouver un autre endroit. La seconde solution, par rapport aux maisons situées devant, n'offre pas de bonnes couvertures visuelles et il n'y a pas de certitude de compacité. Pour faire ces tests, un véhicule muni de chenilles est nécessaire pour réaliser un carottage et voir comment ils vont être accueillis. En revanche M. PIRNAY ne conçoit plus de se placer dans la flèche pour se mettre au niveau de l'église et conclut en relatant les dires précédents.

M. le Représentant évoque le refus de l'hôpital de mettre la 3G, ce qui les oblige à partir de l'hôpital vu qu'il est impossible de rester à l'époque de la 2G. Cependant, une demande de permis de bâtir sera nécessaire pour le lightpole près de l'hôpital, avec l'accord du MET, puisqu'ils vont devoir bouger. Une autre solution est en cours avec Astrid, étant donné que toute la région du Galgenberg possède une grande couverture Mobistar. Il annonce ainsi les plans pour les années à venir pour la Ville d'Arlon.

M. le Bourgmestre résume les déclarations de M. le Représentant et de M. PIERNET et croit personnellement que c'est la bonne solution d'essayer de regrouper les opérateurs. Il affirme qu'il faut continuer à réfléchir dans ce sens-là puisqu'ils ont des accords avec le MET et Astrid. Il ne faut pas multiplier les sites mais les regrouper car c'est avec les services offerts aux gens qu'ils font leur concurrence. Il ne voit pas où se situe le problème mais pense qu'ils peuvent peut-être trouver d'autres sites et donc établir un partenariat avec d'autres opérateurs ou organismes. Il termine en laissant la parole à M. BALON.

M. BALON trouve important que, selon Mobistar, la convention les liant au Conseil de Fabrique, avec l'accord de la Ville d'Arlon, est mal fichue.

M. COURSE répond que l'important est de trouver une solution rapidement car on ne construit pas un « sweet site » de 40 mètres de long sans permis de bâtir ; Il y aura des plaintes par une série de personnes qui seront embêtées. Cependant, en s'en tenant à l'arrêté communal, certaines communes ont décrété la construction du « sweet site » sans permis d'urbanisme à la condition d'en déposer un en parallèle, et donc d'être en infraction. Or il n'y aurait aucun problème, pour autant que la DGA TLP soit prévenue, qu'elle accepte et qu'elle conçoive que c'est provisoire et exceptionnelle. La coupure sera courte; un « sweet site » peut se construire en 6 semaines sans problème, surtout sur le parking car il n'y a ni fondations ni fouilles à effectuer. Lors du dépôt du permis, le « sweet site » serait probablement ouvert par un permis car la DGA TLP sait qu'il sera démonté dans les 18 mois. De plus, s'il est construit, il n'y aura plus de problème de couverture et ça laissera alors du temps pour négocier les deux autres sites alternatifs. En conclusion, on donne raison à la Fabrique d'Eglise de quitter le belvédère, le centre d'Arlon aura une couverture optimale, il y aura deux sites au lieu d'un et les délais seront respectés.

M. MAGNUS tient à rappeler que le «sweet site » n'est pas voulu et que remplacer un clocher considéré comme un patrimoine Arlonais par un toit en polycarbonate n'est pas souhaité. Il ne comprend pas pourquoi ils n'exploitent pas les autres solutions dont ils ont parlé, comme les bâtiments de la place Didier, anciennement la BBL; avec le site de la caserne, ils auront leurs deux sites.

M. le Représentant répond qu'il y avait un contrat jusque 2018 et qu'ils avaient alors le temps. Maintenant le travail a commencé mais ça dédouble les frais. Contractuellement et de manière urbanistique, la caserne est idéale mais d'un point de vue technique, c'est un cauchemar et ça va coûter une fortune. En effet, il faudra refaire l'entièreté du dessous de la toiture, entraînant des coûts énormes pour le client.

M. le Bourgmestre rappelle que Base et Proximus y sont déjà.

M. Le Représentant déclare qu'ils l'ont mise d'une manière plus simple : ils ont posé du matériel sur le côté et non sur la toiture mais qu'ils devront bientôt bouger leur antenne. Il continue en affirmant la multiplication du coût par 2 à cause des 2 sites. De plus, il fait savoir que le contrat était en leur défaveur pour le quitter en cas de travaux mais il leur permettait de revenir après s'il le fallait. S'il n'y a plus de possibilités, cette solution sera envisagée. C'est l'un des motifs pour lequel ils n'ont pas dédoublés les sites ; cela impliquerait de doubler les coûts et ainsi d'aller vers les ennuis. Tout le monde essaye de réduire les frais car ce n'est pas pour le plaisir qu'ils souhaitent mettre un « sweet site » puisque c'est très cher. Il ajoute que la situation est critique, ce qui n'arrive pas souvent, le contrat permettant néanmoins de s'arranger au dernier moment. Il y a eu de la bonne volonté de tout côté mais c'était toujours reporté, ils ont cru que les négociations s'arrangeaient mais c'était onéreux et donc ça a été abandonné. Maintenant, ils sont d'accord pour faire un deuxième site de l'autre côté en plus de la caserne, mais le plus optimal est le polycarbonate, invisible.

M. BALON explique que l'une des propositions, à long terme pour après coup, est de transformer le clocheton (partie supérieur du clocher) en polycarbonate qui remplacerait ce qui existe à présent. Il prend comme exemple une des quatre faces du sommet de l'église de Bertrix, dont le résultat n'est pas à la hauteur des attentes du Bourgmestre de Bertrix. La volonté du Collège ne permet pas que le clocheton soit refait en polycarbonate, à la fois pour des craintes esthétiques et de longévité des produits, mais également pour un problème de marché public. En effet, le marché établi avec une entreprise prévoit le démontage et le remontage du clocheton. Si on se retrouve avec autre chose, ça sera le début de quelques ennuis, comme payer à l'entreprise toute une série de manque à gagner, etc.

M. le Représentant ajoute que c'est pour ça qu'ils ont fait de tels efforts en regardant de tous côtés et démarré ainsi les prises de contact. Cependant il leur faut du temps pour négocier et avoir une assemblée générale, ce qui n'est pas gagné. Il n'y aura pas de soucis pour les casernes communales, mais de l'autre côté il y en aura avec les assemblées générales.

M. Le Bourgmestre prétend que le bâtiment BBL appartient à un seul propriétaire et n'est donc pas une assemblée générale.

M. le Représentant évoque la publicité de la vente des appartements de la BBL.

M. BALON suggère de remonter la photo du petit parking du CPAS, site en question, et de s'intéresser aux 42 mètres que cela représente

M. le Président ajoute que ça représente un immeuble de 15 étages.

M. le Représentant continue en disant que la grue placée pendant un an représentera la même chose. Il précise qu'une grue bouge de presque de 1 mètre en cas de fort dépointage et entraîne la perte du signal ; c'est pourquoi il n'y a pas moyen d'y installer une antenne.

M. le Conseiller G. SCHUSTER s'étonne que M. le Représentant n'ait pas parlé de trois autres sites dont le château d'eau, l'église du Sacré-Cœur et le site de l'antenne des pompiers.

M. PIRNAY dit que tout a été analysé par les ingénieurs radio ; ils ont eu toutes les propositions évoquées et pensent que c'est soit trop éloigné soit trop léger.

M. André EVEN dit qu'il avait les antennes GSM dans ses compétences lorsqu'il était Echevin et que lorsqu'il allait en réunion avec Base et Proximus, la demande était de mettre tout sur le même site. Il se demande pourquoi Mobistar essaye de s'établir sur d'autres sites alors qu'il y a une antenne 3G Proximus à proximité pour se poser.

M. le Représentant dit que c'est réalisable dans certains cas, mais que ça ne sert à rien de trop se rapprocher d'autre cellule. Il faut les espacer pour pouvoir utiliser au mieux leur capacité.

M. le Bourgmestre se demande pourquoi Mobistar ne se met pas au même endroit que Base et Proximus et s'interroge sur leur lieu actuel.

Ce à quoi répond M. le Représentant de Mobistar en indiquant qu'ils se trouvent sur les casernes et qu'à une certaine époque, ceux-ci voulaient aller avec Mobistar. Ils ont ainsi effectué des visites techniques et ont de ce fait réalisé qu'ils ne pourraient pas s'installer sur Saint-Donat.

M. le Bourgmestre affirme que Mobistar ira avec Proximus et Base.

M. PIRNAY réplique que ceux-ci sont à un endroit qui ne leur convient pas ; Mobistar possède différents sites à d'autres endroits. Si tout le

maillage d'Arlon était le même, il n'y aurait pas de problème. Hors ce n'est pas le cas et donc c'est impossible et ça ne sert à rien.

M. le représentant déclare que lorsqu'ils ont créé le réseau (cellule hexagonal), il aurait fallu un site au milieu de chaque hexagone du réseau. Maintenant, chaque opérateur a commencé différemment son maillage et son réseau. Par exemple, Proximus est arrivé le premier en couvrant avec une politique par rapport aux besoins. En arrivant, Mobistar n'a pas fait le même maillage parce qu'il avait d'autres nécessités pour couvrir d'autres personnes. Base a fait son déploiement à l'anglaise circulaire en partant du centre-ville et en s'éloignant. D'un point de vue technique et urbanistique, au niveau de la radio, si quelqu'un doit se mettre sur un site, c'est idéal. Cependant la radio ne sera pas d'accord avec l'architecte réseaux car le site va être à 20-30 % de sa capacité vu que les cellules du maillage vont se superposer. Si il y a un décalage entre l'urbanistique, le politique et la radio - celle-ci représentant l'architecture du réseau - ça fera du saut de couverture qui sera mauvais. Il est d'accord pour dire qu'il faut des compromis avec la population, les représentants politiques et l'urbanisme ; néanmoins c'est comme si on leur disait d'enlever leurs règles de physique : c'est impossible ! C'est pour ça que c'est entendu pour la caserne, et non pour les autres.

M. Romain GAUDRON rappelle le parallélisme évoqué avec l'électricité, révolution du 19<sup>ème</sup> siècle, et ajoute une grande différence avec la téléphonie et l'électricité. Aujourd'hui, en tenant compte de la libéralisation de l'électricité, on peut avoir plusieurs fournisseurs en passant par un même réseau. Dans la téléphonie, il y a eu un développement anarchique qui fait que les citoyens sont les premiers à payer. Il y a un développement surabondant d'antennes quant aux besoins du réseau. Il partage également l'avis du Collège relatif aux solutions proposées ; la première étant le parking du CPAS en face du home où l'on viendrait installer une tour de 40 mètres en plein centre historique, n'est pas concevable. La seconde est qu'Arlon a une volonté de développer son aspect touristique et non pas de posséder une tour de 40 mètres ; les espaces verts en plein cœur sont limités, il ne faudrait donc pas les réduire en y installant une tour de 40 mètres. En conséquence il se demande pourquoi la solution de travailler directement avec les antennes d'autres d'opérateurs n'est pas avancée. Il avoue être client Mobistar et habité dans les zones qui sont touchées ; les idées apportées ne sont alors pas satisfaisantes. Lorsqu'il va à l'étranger, il arrive quand même à téléphoner malgré que les antennes Mobistar ne passent pas. Il s'interroge alors pourquoi les opérateurs sont incapables de collaborer en Belgique.

M. COURSE répond que lorsqu'il est à l'étranger, il sélectionne en permanence le roaming, qui est le meilleur réseau.

### **3. Administration générale : Présentation du fonctionnement du système « SharePoint ».**

Mme l'Echevine M. NEUBERG définit le SharePoint comme une interface qui permettra de consulter les documents du Conseil communal via des accès ordinateur et internet. Certains se plaignaient que les points n'arrivaient pas ou n'étaient pas disponibles en temps et en heure ; c'est pourquoi les dossiers seront à présent consultables à tout moment.

M. MARCHAL présente le fonctionnement en parallèle du manuel reçu par les membres du Collège avec les login et password. Il explique que le système s'ouvre à partir du navigateur internet (Internet Explorer, Firefox ou Google Chrome) et qu'il faut entrer l'url du SharePoint « <https://sharepoint.arlon.be> ». Dans la fenêtre ouverte, il faut insérer le nom de domaine/nom d'utilisateur (« arlon » en minuscule) et le mot de passe et cliquer sur « ouvrir une session ». Ensuite, on arrive sur le SharePoint, où se trouve un dossier avec la date du Conseil communal. Il suffit de cliquer sur « ce dossier » et l'aperçu de tous les points apparaît sur l'écran. Les points non-classés dans l'ordre ont été encodés par des

personnes différentes qui ont mis un espace entre le nom et le numéro du dossier. Il suffit de choisir un rapport et de cliquer une fois sur le nom du document pour l'ouvrir. Si on ferme la fenêtre du document avec la croix, on sort du SharePoint ; par conséquent, il faut cliquer sur « précédent ». Pour éviter de se tromper, choisir le document, faire un « clic droit » et demander « ouvrir dans une nouvelle fenêtre ». M. MARCHAL revient au début de l'explication et fait remarquer qu'il y a un nombre limité de points affichés. Si la personne désire voir les points suivants, il y a une flèche qui permet d'en voir des supplémentaires. Il y a possibilité de consulter les personnes qui ont inséré sur le SharePoint. Pour terminer la consultation, il faut se placer sur le « login », appuyer sur la flèche et se déconnecter. En cas de problème, M. MARCHAL propose aux Conseillers de contacter le service informatique.

M. le Conseiller X. KROELL demande si le SharePoint est compatible avec les Ipad.

M. MARCHAL répond qu'il ne doit pas y avoir de problème.

M. TURBANG et son groupe tient à remercier le Collège pour cette initiative qu'ils attendaient depuis quelques temps et considère la version SharePoint comme une avancée sérieuse en gain de temps.

M. GAUDRON ajoute qu'il s'associe également à M. TURBANG et est heureux que la demande effectuée se concrétise. Il demande si les autres documents (annexes,...) s'y trouveront également.

M. MARCHAL fait savoir qu'ils s'y trouveront, à moins que les documents ne soient trop volumineux.

Mme. NEUBERG tient à dire que ce qui se trouve sur le SharePoint est exactement ce qui est délivré chez les intéressés en version papier, à l'exception de dossiers consultables uniquement au secrétariat où il faudra dès lors se rendre.

M. MARCHAL prend en exemple un point où sont raccrochés 6 pages reprenant les clauses particulières jointes et complète que les annexes, exceptés les plans, sont scannées.

M. SCHUSTER demande si ça sous-entend que les documents papier vont disparaître.

M. le Bourgmestre répond que ça ne sera pas dans un premier temps.

Mme NEUBERG explique que le problème qui s'est produit il y a quelques années est que certains conseillers avaient demandé qu'il n'y ait plus de papier et que les documents soient disponibles via internet ou soient envoyés par mail. Maintenant, tout le monde n'est pas très à l'aise pour imprimer les documents chez lui. Quoiqu'il arrive, les personnes auront la version papier, sauf lors d'une modification dans un rapport ; celle-ci sera alors notifiée dans le SharePoint et consultable avant un Conseil.

M. le Bourgmestre déclare que les conseillers peuvent refuser des documents en version papier.

#### **4. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

M. TURBANG s'interroge par rapport à la page 32, lors de l'intervention de M. BIREN. Il fait savoir que c'est l'association commerciale de la Ville d'Arlon qui est concernée, et non l'école industrielle et commerciale, et demande à ce que l'on corrige cette erreur. Il voudrait dès lors rebondir sur ce point et savoir si le Collège a pris une décision par rapport à l'extension d'IKEA.



M. le Bourgmestre répond que le Collège doit remettre sa décision pour le 29 septembre 2014.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.*

**5. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :*

- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 08 juillet 2014 à 08h00 au 11 juillet 2014 à 20h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 266 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicule de chantier, pour la période du 10 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 84 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 juillet 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déblaiement de matériaux pour la période du 11 juillet 2014 de 8h00 à 17h00.
- Le 11 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 11 juillet 2014 à 07h00 au 14 juillet 2014 à 18h00.
- Le 11 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 14 juillet 2014 à 07h00 au 19 juillet 2014 à 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 53-55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation, pour la période du 15 juillet 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Eifel (4 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 10 juillet 2014 de 08h00 au 09 août 2014 à 18h00.

- Le 15 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 14 juillet 2014 à 07h00 au 17 juillet 2014 à 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules AM ECK, 13B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour la période du 10 juillet 2014 au 17 juillet 2014 à 07h00 jusque 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules route de Neufchâteau, 463 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée, pour la période du 1er juillet 2014 à 07h00 au 31 décembre 2014 à 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules route de Neufchâteau 562, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée, pour la période du 14 juillet 2014 à 07h00 au 22 juillet 2014 jusque 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Am Eck, 13B, à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour la période du 17 juillet 2014 à 07h00 au 18 juillet 2014 à 18h00.
- Le 15 juillet 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans différentes artères de la Ville en raison de la braderie traditionnelle 2014 pour la période du samedi 19 juillet 2014 de 06h00 au dimanche 20 juillet 2014 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville en raison de la braderie traditionnelle 2014 pour la période du samedi 19 juillet 2014 de 06h00 au dimanche 20 juillet 2014 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Beim WEYER, 1 à Arlon, en raison de raccordement en gaz et électricité pour le compte d'Ores, pour la période du 04 août 2014 à 07h00 au 08 août 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Rhin, 82 à Waltzing, en raison de travaux de raccordement en gaz et électricité pour le compte d'Ores, pour la période du 11 août 2014 à 07h00 au 15 août 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la route de Luxembourg, 124 à Arlon, en raison de raccordement en gaz et électricité pour le compte d'Ores, pour la période du 19 août 2014 à 07h00 au 22 août 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules au Chemin des Espagnols, 230 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement en gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 11 août 2014 à 07h00 au 15 août 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la route de Longwy à Weyler (entre le rond-point et le N° 572A) en raison de travaux de pose de câbles pour raccordement et aménagement réseaux pour le compte d'Ores, pour la période du 05 août 2014 à 07h00 au 29 août 2014 à 18h00.

- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, avenue de Longwy et Chemin des Allemands à Arlon, en raison des travaux de raccordement HT et Gaz sur le site SNCB pour le compte d'Ores, pour la période du 05 août 2014 à 07h00 au 29 août 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue G. Prat et rue de la Futaie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de village de Bonnert pour la période du vendredi 25 juillet 2014 à partir de 07h00 au dimanche 27 juillet 2014 à fin de manifestation.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Kreides, 39 à Toernich, en raison d'assurer le bon déroulement des dix-neuvièmes week-ends sportif, pour la période du vendredi 29 août 2014 à 18h00 jusqu'au 01 septembre 2014 à 09h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères de Stockem, en raison de travaux de l'organisation d'une foire aux artisans et à la brocante (19ème), pour la période du dimanche 24 août 2014 de 04h00 à 20h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue E. Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation pour la « Grande fête de l'été 2014 » pour la période du vendredi 01 août 2014 à 13 hrs jusqu'au dimanche 03 août 2014 à 15 heures.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Val Vert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue du Val Vert, pour la période du samedi 06 septembre 2014 à 17h00, dimanche 07 septembre 2014 à 18h00.
- Le 17 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur le Parvis de Saint-Martin, rue Jean-Koch, rue du Transept et le pourtour du Square Albert 1er (y compris le parking en épi), en raison du bon déroulement de la manifestation « Des 100 ans de Saint-Martin », chapiteau + barbecue, pour la période du samedi 13 septembre à 06h00 au dimanche 14 septembre 2014 à 22h00.
- Le 18 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Place de l'Yser, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide grenier pour la période du 15 juillet 2014 de 08h00 au 31 juillet 2014 à 18h00.
- Le 18 juillet 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue G. Prat et rue de la Futaie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de village de Bonnert, pour la période du vendredi 25 juillet 2014 à partir de 07 heures au dimanche 27 juillet 2014 à fin de manifestation.
- Le 18 juillet 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules à la rue de Frassem, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un échafaudage, pour la période du 23 juillet 2014 à 07h00 au 01 août 2014 à 18h00.
- Le 18 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Place Hollenfeltz à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'anniversaire du Café Insomnia, pour la période du 25 juillet 2014 de 08h00 au samedi 26 juillet 2014 à 01h00.
- Le 18 juillet 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur le Parvis de Saint-Martin, en raison d'assurer le bon déroulement du Te Deum, pour la période du 21 juillet 2014 de 09h30 à 12h00.

- Le 24 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue G. Prat et rue de la Futaie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de village de Bonnert, pour la période du vendredi 25 juillet 2014 à partir de 07 heures au dimanche 27 juillet 2014 à fin de manifestation.
- Le 24 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais de 13h à 16h + le triangle à hauteur du char-parc sur la place Léopold (+/- 10 places) de 08h à 12h à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une action « ceinture de sécurité » menée par la police locale pour la période du mardi 22 juillet 2014.
- Le 24 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules 37, rue Léon Castilhon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du bâtiment, pour la période du 21 juillet 2014 de 07h00 au 25 juillet 2014 à 20h00.
- Le 24 juillet 2014 : pour interdire le passage des promeneurs et des véhicules dans les bois de Guirsch, Heckbous, Kindel, Frassem, Bonnert, Platinerie et Waltzing, en raison de diverses battues, pour les périodes des 03, 07, 12, 26 et 27 octobre 2014, les 03, 09, 23, et 26 novembre 2014, les 06, 19, 26, 28 décembre 2014.
- Le 24 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Maitrank, 122 (2 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 18 août 2014 à 07h00 au 22 août 2014 à 18h00 (2 jours dans cette semaine).
- Le 25 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 juillet 2014 de 16h00 au 30 juillet 2014 à 19h00 et du 17 août 2014 à 16h00 au 21 août 2014 à 20h00.
- Le 25 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Servais, rue du Canal, rue de Buvange (à partir de la jonction avec la rue du Hirtzenberg jusqu'au carrefour de la rue Markewee) et la cour de l'école communale, en raison de la brocante d'Udange, pour la période du 08 septembre 2014 de 00h00 à 22h00.
- Le 25 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon n° 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour rénovation de façade, pour la période du 28 juillet 2014 au 1er août 2014 à 18h00.
- Le 25 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules AM ECK à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte de VOO pour la période du 28 juillet 2014 à 07h00 au 08 août 2014 à 18h00.
- Le 1er août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 116 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir et voirie pour réparation de câble HT pour le compte d'Ores, pour la période du 29 juillet 2014 à 07h00 au 1er août 2014 à 18h00.
- Le 1er août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 10/03 à Arlon, en vue d'assurer le placement d'un camion et d'un monte-meubles pour la période du 1er août 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 04 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des

véhicules Place Camille Cerf, 10 à Arlon, en raison d'un placement d'un camion avec élévateur pour la période du 29 juillet 2014 de 08h00 à 23h00.

- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 27 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition pour la période du 04 août 2014 à 08h00 au 08 août 2014 à 18h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le chantier rue des Thermes Romains, 75 à Arlon, en raison de pose d'un échafaudage, pour la période du 04 août 2014 à 07h00 jusqu'au 08 août 2014 à 18h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le chantier des véhicules rue des 2 Luxembourg, 50 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 06 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine pour la période du 05 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Pote Neuve, 38 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation pour la période du 02 août 2014 de 08h00 à 13h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 55 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 09 août 2014 de 06h00 à 14h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Posterie, 52 à Arlon, en raison de travaux d'assainissement et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 1er août 2014 à 08h00 au 08 août 2014 à 17h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Général Molitor, en face de la résidence Chambord (3, 5 et 7) à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une pose de châssis, pour la période du 05 août 2014 de 12h00 à 15h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des déportés, 22 E5 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 09 août 2014 de 10h00 à 15h00.
- Le 07 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 14, bte 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Clos Roland Ensich, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 08 août 2014 à 17h00 jusqu'au 10 août 2014 à 17h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le chantier rue Godefroid Kurth, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage avec passage pour piétons en raison d'une rénovation de toiture, pour la période du 12 août 2014 à 08h00 jusqu'au 07 septembre 2014 à 18h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 53 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 11 août 2014 de 09h00 à 13h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison du week-end « Club

des Jeunes de Freylange », pour la période du mercredi 13 août 2014 à 08h00 jusqu'au mercredi 20 août 2014 à 20h00.

- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 13 août 2014 à 08h00 jusqu'au 14 août 2014 à 20h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue Saint-Croix, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 août 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules route de Bouillon, 177 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 août 2014 de 08h00 à 20h00.
- Le 11 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en raison d'un déménagement, pour la période du 14 août 2014 à 12h00 jusqu'au 15 août 2014 à 18h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage avec passage pour piétons pour novation de toiture, pour la période du 11 août 2014 à 08h00 jusqu'au 22 août 2014 à 18h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur le parking situé à l'arrière de l'ancien Palais de Justice à Arlon, en raison de cérémonie de commémoration dédiée au Commissaire Adjoint Emile Lempereur, pour la période du 13 août 2014 de 08h00 à 14h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Am Eck, 13B à Autelbas, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 12 août 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de Grass à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 18 août 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Rausch, 2 à Heckbous, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 20 août 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 12 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Espagnols, 279 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 22 août 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 août 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Rhin et rue Busleyden à Arlon, en raison de l'emplacement de conduite d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 18 août 2014 à 07h00 au 18 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Beau-Site, 11 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement en gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 18 août 2014 à 07h00 au 22 août 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Halte, rue Am Eck, rue Haute d'Autel et rue d'Autelhaut en raison de pose de câbles pour le compte d'Ores, (chantier parc éolien de

Sterpenich) pour la période du 25 août 2014 de 07h00 au 10 octobre 2014 à 18h00.

- Le 18 août 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de Lagland à Toernich, en raison de pose de câbles pour le compte de Belgacom pour la période du 14 août 2014 à 07h00 au 31 octobre 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 320-322 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir pour raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 19 août 2014 à 07h00 au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la Route du Hirtzenberg, 22A et 22B à Udange en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 03 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin de Dèle à Clairefontaine en raison de travaux de réfection de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 19 août 2014 à 07h00 au 22 août 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de l'Europe, rue Alewee, rue du Général Jourdan et rue Jean de Feller à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de réfection de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 19 août 2014 à 07h00 au 22 août 2014 à 18h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 233 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de meubles pour la période du 19 août 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 135 (2 emplacements) à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 19 août 2014 à 07h00 au 05 septembre 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Dispensaire, 38 à Arlon, en raison de travaux de rénovation et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 18 août 2014 à 07h00 jusqu'au 25 août 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 62/1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Monsieur GONZALEZ CRUPI pour la période du 20 août 2014 de 09h00 à 17h00.
- Le 20 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de rénovation, organisés par Monsieur Paulet Guy pour la période du 19 août 2014 à 08h00 jusqu'au 04 septembre 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 37 à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de rénovation, organisés par Monsieur MEUNIER Kévin pour la période du 20 août 2014 à 08h00 jusqu'au 03 septembre 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Essarts, 24 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture

de fouilles en trottoir pour raccordement gaz pour le compte d'Ores par l'entreprise Yvan PAQUE pour la période du 20 août 2014 à 07h00 jusqu'au 30 août 2014 à 18h00.

- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 109 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir pour raccordement gaz pour le compte d'Ores par l'entreprise Yvan PAQUE, pour la période du 20 août 2014 à 07h00 jusqu'au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue François Boudart, 19 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en trottoirs pour raccordement gaz pour le compte d'Ores, par l'entreprise Yvan PAQUE pour la période du 20 août 2014 à 07h00 jusqu'au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules route de Bouillon, 45 à Stockem, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en trottoirs pour raccordement gaz pour le compte d'Ores par l'entreprise Yvan PAQUE pour la période du 20 août 2014 à 07h00 jusqu'au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison du stationnement du bus Albert 1er (exposition itinérante) pour la période du 25 août 2014 à 14h00 jusqu'au 26 août 2014 à 12h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, organisé par Monsieur SAUNIER, pour la période du 21 août 2014 à 08h00 jusqu'au 22 août 2014 à 12h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parking devant l'ancien bureau de Police à la rue Paul Reuter à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du marché Bio Terroir pour la période de tous les vendredis du mois de septembre 2014 (05/09, 12/09 ; 19/09 ; 26/09) de 13h00 à 21h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Tanneries, 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Monsieur COLLU pour la période du 23 août 2014 à 08h00 jusqu'au 24 août 2014 à 20h00.
- Le 20 août 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs et Square Albert 1er à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du VVO « Gallo Romain » organisé par le Royal Office du Tourisme d'Arlon, pour la période du vendredi 29 août 2014 à partir de 12h00 jusqu'au 31 août 2014 à 21h00.

**6. Travaux communaux : Marché de travaux : Ecole de Toernich : renforcement d'un plancher - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

M. BALON explique que le plancher doit être remplacé par une dalle en béton, dont le coût s'élève à 31.278,00 €. Il attend dès lors les résultats de l'adjudication mais affirme qu'il y aura certainement un subside de 88 %. Ils profiteront ainsi des grandes vacances pour effectuer les travaux.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :*

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 212 289 (MT-PNSP/14-945) et le montant estimé du marché Ecole de Toernich : renforcement d'un plancher, établis par l'auteur de projet, GNI CONSULTING, Rue Porte



Neuve, 40 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.850,00 € hors TVA ou 31.278,50 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 10 entrepreneurs.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service Général des infrastructures publiques subsidiées, Boulevard Léopold II à 1080 BRUXELLES, dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, par modification budgétaire.

**7. Travaux communaux : Marché de travaux : Ecole de Waltzing : démolition et évacuation de deux bâtiments préfabriqués : ratification de la décision Collège communal du 08/08/14 approuvant les conditions, le mode de passation du marché et les entreprises à consulter.**

M. BALON commence par dire que la rentrée scolaire aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2014 dans le nouveau bâtiment de l'école de Waltzing. De plus, avec M. TRIFFAUX, les entreprises et les auteurs de projets, ils ont effectué un état des lieux où tout est en ordre, excepté les abords et la réception provisoire; il faudra pour cela éliminer les préfabriqués.

M. TRIFFAUX confirme que Waltzing est en effervescence et que 180 élèves vont rentrer dans cette nouvelle école, qui est selon lui magnifique et moderne. L'inauguration ne se fera pas tout de suite mais le Conseil y sera invité dans quelques mois.

Mme Marie-Thérèse TRUM demande si les préfabriqués seront placés à Heinsch et Freylange.

M. TRIFFAUX réfute et explique qu'ils avaient envisagé de les placer ainsi mais il est apparu, lorsqu'ils ont fait appel aux entreprises pour faire une offre, que les bâtiments étaient déjà anciens et « morts ». Le déplacement entraînerait une dépense trop importante et c'est pour cela qu'ils vont être démolis. Il affirme que c'est partie remise puisque dans quelques mois, la nouvelle école de Sterpenich/Barnich va être également ouverte. C'est une opération particulière puisque deux écoles existantes fusionneront dans un nouveau bâtiment en cours d'année scolaire. Il ajoute aussi qu'ils vont récupérer les préfabriqués de ce nouvel établissement, mais également ceux de l'école de Weyler; ceux-ci rejoindront alors les écoles de Heinsch et Freylange.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :*

Article 1er : de ratifier la décision du Collège Communal du 8 août 2014 approuvant les conditions et le mode de passation du marché "Ecole de Waltzing : démolition et évacuation de 2 bâtiments préfabriqués" ainsi que les entreprises à consulter.

**8. Travaux communaux : Marché de services: Location et placement de terminaux pour les paiements électroniques à l'Hôtel de Ville : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Mme NEUBERG informe que le marché est en cours ; les terminaux devraient être délivrés et mis en service rapidement.

M. MITRI ajoute que c'est un soulagement pour la population et le personnel qui brasse une quantité importante d'argent chaque jour, dans une certaine insécurité.

Mme NEUBERG évoque également le terminal volant pour les personnes qui s'occupent des marchés, afin de leur faciliter le travail.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :*

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF- PNSP/14-951 et le montant estimé du marché "Location et placement de terminaux pour paiements électroniques à l'Hôtel de ville". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.958,68€ hors TVA ou 6.000,00 € TVA comprise pour un an, soit 18.000,00 € pour les 3 ans.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 104/124-12 et qui sera prévu au même article des exercices 2015 et 2016.

**9. Travaux communaux : Marché de fournitures : Eglise de Barnich - Remplacement du générateur d'air chaud. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

M. l'Echevin MITRI informe que le générateur nécessite un remplacement, ce qu'à approuver le Collège, après l'inspection de M. REVEMONT et l'accord du Service Technique. Il affirme que M. MEDINGER est tout à fait conscient de l'urgence de la demande.

M. MEDINGER remercie le Collège et l'Assemblée pour la diligence et le professionnalisme avec lesquels ce dossier a été suivi par M. REVEMONT. Le technicien a montré la présence de monoxyde de carbone qui augmente dans l'édifice - en fonction de la durée de temps de chauffe - et pense donc qu'il est urgent de procéder à cette réparation.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :*

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-948 et le montant estimé du marché "Eglise de Barnich - Remplacement du générateur d'air chaud". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 11.875,00 € hors TVA ou 14.368,75 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 790/723-60/20147028.

**10. Travaux communaux : Marché de fournitures : Fourniture et pose de volets sur les fenêtres en toiture à l'école de Neufchâteau et à la crèche de Viville: Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

M. TRIFFAUX ajoute que ce sont des volets à énergie solaire, apportant de meilleures conditions pour les personnes présentes dans les bâtiments.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :*

Article 1er : D'approuver la description technique N° MF-PNSP/14-950 et le montant estimé du marché "Fourniture et installation de volets sur

les fenêtres en toiture à l'école de la rue de Neufchâteau et à la crèche de Viville". Le montant estimé s'élève à 7.438,02 € hors TVA ou 9.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, sur simple facture acceptée, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/20147010 pour l'école de la rue de Neufchâteau et article 844/723-60/20148006 pour la crèche de Viville.

**11. Biens communaux : Acquisition du box n° G 2 / 24 fermé dans l'immeuble dénommé « ancien Hôtel de Police » sis rues Paul Reuter et Saint-Jean : Modification du projet d'acte.**

Pour les points 11 et 12, M. le Bourgmestre rappelle que le dossier et le rapport d'attribution ont été envoyés à la Région wallonne et le Collège attend désormais leur accord. Il leur a téléphoné et affirme que le dossier est actuellement à l'inspection des Finances, afin que la Région wallonne donne son aval. Il s'ensuivra alors la notification du marché à la société responsable pour commencer les travaux.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide d'approuver le projet d'acte modifié.*

**12. Biens communaux : Acquisition des box n°s G 2 / 19 et G 3 / 23 fermés dans l'immeuble dénommé « ancien Hôtel de Police » sis rues Paul Reuter et Saint-Jean : Modification du projet d'acte.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide d'approuver le projet d'acte modifié.*

**13. Biens communaux : Bail emphytéotique avec une Asbl et le CPAS portant sur des biens sis à front de la rue de Diekirch : modification du bail emphytéotique.**

*Ce point qui n'est pas prêt est reporté à une séance ultérieure.*

**14. Bois communaux : Cantonnement de VIROINVAL : Vente ordinaire de coupes de bois - exercice budgétaire communal 2014 : Destination des coupes et fixation des conditions.**

Pour les points 14 et 15, M. l'Echevin A. PERPETE rappelle brièvement que quatre ventes de bois qui concernent la Ville vont avoir lieu le 15 septembre 2014 à 9h30 à Saint-Léger, le 18 septembre 2014 à 14h30 à l'Hôtel de Ville d'Arlon, le 8 octobre 2014 à Viroinval et le 3 octobre à Remouchamps.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide que :*

Article 1 : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires de l'exercice 2014 au domaine de l'Etoile d'Or à Viroinval :

*LOTS ESPECE*

- 1. 767 m<sup>3</sup> d'épicéas, 11 m<sup>3</sup> de mélèzes du Japon.*
- 2. 670 m<sup>3</sup> d'épicéas.*

*seront vendus par adjudication publique, en participation à la vente groupée, en totalité au profit de la caisse communale, sans réserve d'affouage.*

Article 2 : La vente sera effectuée conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux clauses et conditions du cahier des charges du 25 mai 2009, aux conditions et clauses particulières annexées à la présente qui seront reprises au catalogue ainsi qu'à la clause particulière suivante :

« l'adjudicataire, l'entrepreneur de débardage ou de travaux forestiers devront se conformer à la stricte application de l'AR du 21.08.1988 (M.B. du 08.10.1988) relatif aux prescriptions et obligations de consultation et d'information à respecter lors de l'exécution de travaux à proximité d'installations de transport de produits gazeux et autres par canalisation »

Article 3 : Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (2 lots).

En cas d'empêchement de Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, Monsieur André EVEN, Conseiller communal, est désigné pour le suppléer.

**15. Bois communaux : Cantonnement d'AYWAILLE : Vente ordinaire de coupes de bois - exercice budget ordinaire 2014 : Destination des coupes et fixation des conditions.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide que:

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires (cantonnement d'Aywaille) de l'exercice budget ordinaire 2014 reprises aux états de martelage. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le cantonnement d'Aywaille le 3 octobre 2014.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales arrêté par la Députation Permanente du Conseil Provincial le 9 août 2001 et suivant les clauses particulières ci-annexées.

Article 3 : Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (2 lots).

En cas d'empêchement de Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, Monsieur André EVEN, Conseiller communal, est désigné pour le suppléer.

**16. Finances communales : Octroi d'un subside à l'asbl «Centre Ville » pour l'organisation des évènements « Pause Culture ».**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide:

- D'autoriser la liquidation de la subvention de 2.500 € prévue au budget ordinaire de l'exercice 2014 à l'article 762/332-02 en vue de permettre à l'ASBL CENTRE-VILLE de fonctionner et de remplir son objectif ;

- De demander la reddition des comptes des organisations.

+ + +

M. Raymond BIREN quitte définitivement la séance

+ + +

**17. Finances communales : Octroi d'un subside à l'asbl « IndianHead » pour l'organisation de la manifestation du 06 septembre 2014 dans le cadre de la commémoration du 70 ème anniversaire de la libération d'Arlon.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents :*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 1.000 € prévue au budget ordinaire de l'exercice 2014 à l'article 762/332-02 en vue de permettre à l'ASBL INDIAN HEAD de fonctionner et de remplir son objectif ;*
- *Décide de demander la remise des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.*

**18. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl «Complexe Sportif de la Spetz» pour l'exercice 2013.**

M. le Bourgmestre fait remarquer que ce n'est pas une perte de 147.000,00 €, mais un bénéfice de 34.589,00 €.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'ASBL COMPLEXE SPORTIF DE LA SPETZ*

**19. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl « Hall polyvalent » pour l'exercice 2013.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'ASBL ROYAL OFFICE DU TOURISME D'ARLON.*

**20. Finances communales : Approbation des comptes de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon pour l'exercice 2013.**

Mme l'Echevine A-C. GOFFINET explique qu'une partie de la perte concerne des régularisations suite à des litiges, mais également à une réalité qui est que, depuis quelques années, le CGT - un des plus gros subsides pour l'existence des Maisons du tourisme en frais de fonctionnement et de personnel - n'est plus indexé, alors que depuis 2008, il y a eu beaucoup d'indexation de salaires. Le conseil d'administration a déjà pris certaines mesures à partir desquelles ils essayent de trouver des solutions mais ils ne savent pas vers quoi ils vont aller. Ils ont entendu les dernières déclarations de la politique général qui ont été exposées à la Région wallonne fin juillet. Au travers de celles-ci sont remis en question le fonctionnement et l'évolution des Maisons du Tourisme. De plus, certaines dispositions seront prises par les Conseils d'administration lors de réunions. Mme GOFFINET explique ensuite que l'Office du Tourisme est l'organisme qui fait la promotion de toutes les activités des Villes sur les salons et foires en Belgique et à l'étranger, comme par exemple la Maison du Tourisme d'Arlon qui fait des foires à Reims, Longwy, Trèves, Luxembourg, Bruxelles, etc. Elle joue le rôle d'acteur économique puisque sans elle, il n'y aurait aucun moyen d'exporter la marque du pays d'Arlon dans d'autres régions situées en hors de la Province.

M. le Bourgmestre ajoute qu'il faut trouver des solutions pour les années suivantes car, si le montant de 25.000,00 € peut être pris en charge par la Maison du Tourisme cette année, cela n'aura pas d'impact direct sur le compte communal puisqu'elle a encore quelques réserves, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine.

Mme GOFFINET précise que depuis la création des Maisons du Tourisme en 2004, la Ville d'Arlon donne un subside de 1 € par habitant, contrairement aux autres communes. Jusque 2010, celles d'Aubange, Messancy, Attert et Martelange ne donnaient qu'une subvention de 100 € par année et réclamaient également la promotion des activités de leurs communes. Depuis 2010, après

plusieurs négociations, elle affirme qu'ils ont réussi à obtenir un subside de 0,25 € par habitant. Cette participation devrait augmenter mais, même si celle-ci est augmentée à 1 € par habitant, ça ne résoudra pas le problème structurel d'indexation des salaires. Selon Mme GOFFINET, Il faut également que les autres communes mettent la main à la poche pour éditer des brochures, et non les Maisons du Tourisme.

M. KROELL prend la parole en assurant qu'il y a douze Maisons du Tourisme en Province de Luxembourg et demande, dans le cadre du dossier concernant la diminution des Maisons du Tourisme par le Ministre COLLIN, si la Ville d'Arlon est proactive et si il y a des préférences pour fusionner avec d'autres Maisons du Tourisme, ou est-ce la Région wallonne va imposer une fusion qui ne sera peut-être pas de la même philosophie.

Mme GOFFINET réagit en disant qu'elle a lu dans la déclaration de politique générale présentée à la Région wallonne que c'était dans l'air du temps de révolutionner le fonctionnement des Maisons du Tourisme. Elle continue en ajoutant qu'il y a eu un contact pour des réunions avec les Maisons du Tourisme avec lesquelles la Ville a l'habitude de travailler, après avoir écouté le discours du nouveau Ministre, lors de la Foire de Libramont. Une réunion a eu lieu la veille avec les différents directeurs des Maisons du Tourisme concernées, à savoir la Forêt d'Anlier, le Pays de Bastogne et Virton, afin de voir si ça sera une fusion totale des maisons ou si le territoire sera redessiné et recomposé autrement. Tout dépend également des sensibilités des Echevins des communes qui ont quelquefois une vision très divergente, notamment en matière touristique. De plus elle déclare que le gros problème des Maisons du Tourisme est la concurrence avec les différents acteurs du secteur, tels que les parcs naturels et les centres régionaux d'intérêts environnementaux (CRIE), qui font des choses distinctes et se marchent dessus. Il faut alors recadrer les missions de chacun et analyser l'impact économique de ce qu'ils ont effectué pour tirer les subsides européens. Mme GOFFINET évoque l'énorme déception relative à la collaboration avec le parc naturel de la forêt d'Anlier, dans le cadre de la valorisation des massifs forestiers.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'ASBL COMPLEXE SPORTIF DE LA SPETZ.*

#### **21. Finances communales : Approbation des comptes du Royal Office du Tourisme d'Arlon pour l'exercice 2013.**

Mme l'Echevine A-C. GOFFINET fait remarquer que ce n'est pas la perte, mais le montant clôturé qui est de 471,53 €. Elle ajoute qu'après la clôture ils ont reçu un subside et donc qu'ils terminent finalement avec un boni.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'ASBL ROYAL OFFICE DU TOURISME D'ARLON.*

#### **22. Finances communales : Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt C.R.A.C pour l'extension et la rénovation de l'école communale de Weyler.**

M. TRIFFAUX fait savoir que le gros-œuvre est terminé et visible depuis la route. L'école s'agrandit et plusieurs classes, ainsi qu'une salle de village, se construisent pour faire disparaître les derniers préfabriqués de l'école.

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents:*

- *Décide de solliciter un prêt d'un montant de 800 000€ afin d'assurer le financement de la subvention pour l'investissement prévu par la décision du Gouvernement de la Communauté française de Belgique du 7 octobre 2010 ;*

- Approuve les termes de la convention ci-annexée ;
- Mandate Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Directeur général pour signer ladite convention.

**23. Finances communales : Financement de prêt à garantir par le S.G.I.P.S pour l'extension et la rénovation de l'école communale de Weyler - décision de recourir à la banque Belfius.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour l'extension et la rénovation de l'école fondamentale communale de Weyler.

**24. Service urbanisme : Demande de permis d'urbanisme de Monsieur LOUPPE Robert mandaté par Monsieur HEINEN Olivier - Article 330, 9° impliquant l'article 128 du CWATUPE. Modification et élargissement du tracé de voie de communications communales existantes et de son intégration dans le domaine public**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide d'approuver la modification et l'élargissement de l'alignement de la voirie communale existante et de son intégration dans le domaine public.

**25. Fabrique d'Eglise : Fabriques d'Eglises de Bonnert, Weyler, Waltzing : approbation des comptes pour l'exercice 2013.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable :

- au compte 2013 de la fabrique d'église de BONNERT, de WEYLER, de WALTZING ;
- au compte 2013 de la fabrique d'église de STOCKEM sous réserve que dans l'article 28d, le remboursement de 2.169,12 € électricité utilisé au presbytère y soit inscrit.

BONNERT

Recettes : 27.314,91 €  
 Dépenses : 22.715,98 €  
 Boni : 4.598,93 €

WEYLER

Recettes : 20.413,11 €  
 Dépenses : 9.563,31 €  
 Boni : 10.849,80 €

WALTZING

Recettes : 26.555,21 €  
 Dépenses : 21.641,13 €  
 Boni : 4.914,08 €

STOCKEM

Recettes : 36.347,93 €  
 Dépenses : 27.665,46 €  
 Boni : 8.682,47 €

**26. Fabrique d'Eglise : Fabriques d'Eglises de Freylange : approbation de la modification budgétaires 2014.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable à la modification budgétaire ordinaire de la Fabrique d'église de FREYLANGÉ pour l'exercice 2014.*

**27. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation du calendrier des congés et vacances pour l'exercice 2014-2015.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, arrête comme suit le calendrier des congés et vacances dans les écoles communales de la ville d'Arlon pour l'exercice scolaire 2014-2015 :*

- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Pas d'application ;
- Congé d'automne : du lundi 27 octobre 2014 au vendredi 31 octobre 2014 ;
- Commémoration du 11 novembre : le mardi 11 novembre 2014 ;
- Vacances d'hiver : du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 ;
- Congé de détente (Carnaval) : du lundi 16 février 2015 au vendredi 20 février 2015 ;
- Vacances de printemps : du lundi 6 avril 2015 au vendredi 17 avril 2015 ;
- Fête du 1er mai : le vendredi 1er mai 2015 ;
- Ascension : le jeudi 14 mai 2015 ;
- Congé: le vendredi 15 mai 2015;
- Pentecôte : le lundi 25 mai 2015.

*Les vacances d'été débutent le mercredi 1er juillet 2015.*

**Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : Rénovation de la route de Neufchâteau/N40 dans sa traversée du village de Heisch - Projets d'aménagements/rénovations concernant le village de Heisch.**

M. KROELL rapporte que lorsque l'on entame la route de Neufchâteau située au cœur de Heisch, on peut constater qu'elle est mal entretenue, à l'inverse de l'entrée et de la sortie du village, et que les panneaux sont en déchéance. Il remercie la Ville d'Arlon d'avoir nettoyé le monument dans le cadre du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre 14-18, néanmoins il regrette que le liseron ait envahi les plantations et a commencé à monter sur le monument comme il le montre sur une photo. Selon lui, le monument sera vert dès le 11 novembre 2014. Il continue en notant le dangereux problème du trottoir le long de cette route, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou avec des enfants, puisqu'il faut quasiment marcher sur la route pour pouvoir passer devant l'ancien salon de coiffure. En face de chez le médecin, des taques d'égouts sont à environ 30 centimètres au-dessus du trottoir, ce qui est également dérangeant pour la mobilité du piéton. Il parle ensuite des trottoirs remplis de mauvaises herbes poussant dans tous les sens et de voitures garées sur ceux-ci. A la rue de la Papèterie, un trottoir disparaît soudainement, cependant il souligne le trottoir et les aménagements prévus pour déposer les enfants, allant de cette rue jusqu'à l'école. A l'arrière de la salle, il déplore un trottoir inexistant et des rétrécisseurs de bandes et voiries dans un état déplorable, endommagés par le lichen et les mauvaises herbes. Il montre ensuite en image la rue de la Papèterie pour signaler qu'elle commence à être très endommagée, notamment par les nombreux passages sur cette voirie dus aux frontaliers qui l'empruntent en descendant de l'autoroute à hauteur de Stockem. Il annonce une nouveauté qui est le panneau de signalisation vert. Celui-ci est original, mais on ne distingue plus la signification. Il enchaîne sur la plaine de jeux dans laquelle les poubelles regorgent, puis il attire l'attention sur les modules de jeux, comme le toboggan et les balançoires, qui sont en très mauvais état : en effet, les balançoires sont remplies d'écorces d'arbre gorgées d'eau qui salissent les enfants. Néanmoins, certains revêtements de sols dans plaines de



jeux françaises sont des techniques différentes de celle-ci et sont bien plus efficaces. Il aborde le cœur de village où l'on peut voir des avaloirs d'eau bouchés, ce qui est récurrent à Heinsch; dès qu'il pleut, la cour de l'école communale devient une véritable piscine. À l'inverse, les rues du Bol d'air et de la Mardelle et le tournant de la rue de Thiaumont sont en très bon état. Il continue ensuite sur la rue de la Bick, un des poumons verts de la Ville d'Arlon, où M. KROELL a fait la demande à l'Échevin M. EVEN, sous la précédente législature, pour mettre des palissades en bois autour des bulles à verre, ce à quoi M. EVEN a répondu qu'il y travaillait ardemment.

M. EVEN tient à dire que tous les gens venant de Heinsch, de Habay et de Thiaumont remplissaient les bulles à verre.

M. KROELL réfute en affirmant que les bulles étaient remplies lorsqu'elles se situaient le long de la route de Neufchâteau. À partir du moment où elles se sont retrouvées à l'arrière du cimetière, elles ne l'étaient plus. Un riverain a alors fait la demande pour les changer de place.

M. le Conseiller A. EVEN désapprouve en expliquant qu'il n'a reçu aucune demande de riverain, sauf pour des papiers qui traînaient partout. Hors, à ce moment-là, il y avait quatre sortes de bulles.

M. KROELL ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir de palissades en bois sur une dalle en béton et est conscient que c'est un cache-misère. Il continue ensuite avec les abords des trottoirs qui ont les rigoles vertes, en parallèle avec la coulée verte de la rue de la Semois à Arlon. De plus, M. KROELL souhaite faire une demande au TEC pour avoir un abribus moderne. Il enchaine ensuite sur un gros point noir qui est la zone du lavoir : il y a un coté banlieusard dans le sens où l'abri bus est saccagé avec des herbes folles poussant de tout coté - et n'est plus utilisé depuis quelques temps. Il y a également sur une photo du lavoir, de belles fleurs cachées par les mauvaises herbes et en total abandon dans un bac à fleurs réalisé par le service Environnement. Il fait remarquer le désarroi à l'avant du lavoir, ainsi qu'à l'intérieur, où les bacs sont bourrés de terre et de limon, où les cannettes jonchent le sol et où les murs sont vert et se décrépissent. Il fait remarquer sur la dernière photo la notation « Région wallonne : monument protégé ». Il espère que celle-ci protégera mieux les administrés et les habitants dans les 5 prochaines années que la voirie de Heinsch. Il fait ainsi comprendre le sentiment des habitants de Heinsch d'avoir un village abandonné et aucune perspective d'aménagements de nouvelles voiries et de nouveaux trottoirs. Enfin il considère que c'est village atypique, traversé et coupé en deux par la route régionale N40, et laisse la parole à M. BALON.

M. BALON admet que la balade réalisée par M. KROELL permet d'obtenir une vue d'ensemble sur le patrimoine et pas uniquement sur les voiries. Il se souvient difficilement de ce qui était avant mais il peut rappeler ce qui a été prononcé lors des trois derniers Collèges. Il constate que dans le village apparemment oublié et ne comportant pas beaucoup de rues, on a réalisé un réseau d'égouts à la rue du Bol d'Air, dont la situation était particulièrement catastrophique et de nouveaux trottoirs à la rue de Thiaumont, qui est l'une des rues principales. Ensuite, il évoque la rénovation des trottoirs et de la rue du Panorama, l'entretien des rues de la Bick et du Château d'eau, mais également la descente de la route de Neufchâteau 2<sup>ème</sup> phase avec des trottoirs du coté gauche en descendant et le carrefour de la rue de Lamicht. Il en conclut qu'il n'y a que deux rues qui n'ont pas été citées : celles des Écureuils et Henri Elsen, puisqu'elles ne sont pas encore trop détériorées, et le cœur de la traversée de Heinsch 3<sup>ème</sup> phase. Selon M. BALON, comme le Collège a répondu officiellement à plusieurs riverains pour leur expliquer ce qui allait être fait, il ne doute pas que les questions de M. KROELL arrivent au moment où tout est déjà décidé et mis en adjudication.

M. KROELL affirme alors qu'il n'y a aucune communication entre la riveraine et lui.

M. BALON entame les questions sur le sport, où un subside a été amené par la Ville pour améliorer la salle des Écureuils. Au niveau de l'école, l'extension a été faite, ce qui signifie que Heinsch n'est pas un village oublié. Depuis l'an 2000, la quasi-totalité de la voirie, de l'école et du sport a été restaurée, ce qui d'après lui, est plutôt satisfaisant. Il note ce qui reste à faire, comme la 3<sup>ème</sup> phase, pour laquelle Mme GOFFINET et lui sont montés plusieurs fois à Namur pour rencontrer les Ministres successifs. Dans le courant du mois de mars, le Ministre DI ANTONIO a ordonné à l'administration provinciale du SPW de ressortir un projet terminé depuis 5 ans qui n'avait pas été mis en adjudication, la Région wallonne n'ayant pas encore trouvé l'argent nécessaire. Cependant, après l'avoir trouvé, un ordre a été donné à l'administration pour mettre ce dossier en adjudication afin qu'il soit encore engagé en 2014. M. DELORS, nouvel ingénieur, a donc repris le dossier et les réunions se sont multipliées. M. BALON a obtenu le cahier des charges où quelques éléments doivent être revus au niveau de la voirie, des filets d'eau, des trottoirs et de divers aménagements. La 3<sup>ème</sup> phase comportera la rénovation totale de la voirie, des filets d'eau, des avaloirs et des bordures, ainsi que la création d'un trottoir à gauche et à droite sur le terrain communal régional. Il y a certains endroits où il y a de la place et d'autres où il n'y en a pas du tout. Contrairement à la descente où le trottoir fait 1,50 mètres, rectiligne et à gauche, celui-ci fera soit 30 cm, notamment au tournant, soit 60-70 cm devant les maisons par exemple avec les murets des jardinets. Il déclare qu'il y aura une liaison entre les phases 1 et 2 - la montée et la descente - de manière tout à fait parfaite au niveau des différents aménagements cités. À ça vont être ajoutés 3 éléments : en premier, la création de trottoirs devant l'école et l'amélioration le long de la route régionale (plaine de jeux) pour qu'il y ait une phase « débarquement protégé des enfants », ce qui va changer quelques habitudes comme le parage sur les trottoirs ou le terre-plein. Il cite M. TRIFFAUX et M. MITRI pour leur dévouement particulier concernant cette phase-ci. En second, une légère amélioration devant le monument aux morts, où globalement ça se passe bien. Enfin un aménagement particulier devant la fontaine, où les pavés se disloquent. Il explique ensuite le coût de l'opération et lit que M. DELORS a vérifié le métré de la part communale (trottoirs et aménagements devant l'école, monument aux morts et devant la fontaine) qui est moins pire que ce qu'il pensait, puisqu'il l'estime à 360.868,00 € TVAC. M. BALON continue la lecture en précisant que M. DELORS a vu M. SCHWANEN et que dès qu'il aura l'accord de principe sur la prise en charge de la Commune, il recevra le dossier finalisé de la SWDE. M. DELORS est cependant embêté de ne pas avoir le projet de la SWDE relatif à la réalisation d'une série d'adductions, malgré leurs différentes communications depuis quelques mois. Selon M. SCHWANEN, le permis est nécessaire pour le trottoir en saillies, alors qu'actuellement, tout est à niveau. M. DELORS demande alors l'accord de sa hiérarchie pour adjuger le marché, qu'il enverra au Collège. M. BALON pense que cela résout une partie des problèmes et ajoute que pour ce qui est de la suite, la rue des Écureuils est étudiée à l'intérieur du département Technique et les quinze premiers mètres de la liaison de cette rue avec la route régionale dans la descente après l'école fait partie de ce projet. Il sait qu'il serait peut-être intéressant que les enfants soient débarqués à la rue des Écureuils, et non le long de cette route, et pense qu'il y a sûrement quelque chose à faire au niveau de la rue en matière de mobilité, en réflexion avec M. MITRI et les membres du Collège. En ce qui concerne la rue de la Papèterie, il estime que M. KROELL a raison, bien qu'elle ne soit plus en excellent état. De plus, La Ville fait ce qu'elle peut pour que les gros transports ne transitent pas à cet endroit; c'est de bonne gestion d'attendre de voir ce qu'il va se passer au niveau du chemin de fer. En effet, le développement de la zone située entre la rue de la Papèterie et le passage à niveau de Stockem est à refaire. Il se demande ce que va devenir cette zone car elle n'appartient pas à la Ville d'Arlon. Le Collège est très attentif à ce qui s'y passe, ce qui veut dire qu'il a déjà parlé avec M. TRILLET, ingénieur des ponts et chaussées, pour lui dire qu'il va s'y passer des choses dans quelques années. La rue de la Papèterie est l'un des chainons de cette affaire; soit il s'y fait un énorme élargissement, soit l'accès de la prochaine zone économique s'effectuera ailleurs. Néanmoins il faut d'abord être propriétaire ou voir ce qu'il pourra être demandé lors de la délivrance des permis d'urbanisme à cet endroit-là. Il rappelle ensuite la séance du

22/08/2014 « vu l'invitation du 20/08/2014 de M. BERNARD Antoine, directeur général de l'AIVE : la ville d'Arlon est invitée à la réunion plénière préalable au début des travaux du dossier relatif à la construction du collecteur d'eaux usées de Lottert, Tattert, Thiaumont et Heinsch. Certains iront à la réunion le 05/09/2014 qui se déroulera à Attert, comme M. TRIFFAUX. Le 24 septembre, à l'école de Heinsch, se déroulera une rencontre avec l'auteur de projet M. LOUIS Pascal pour étudier la deuxième phase dans laquelle il y a déjà un accord de principe du Ministre, et qui est donc engagée.

M. TRIFFAUX tient à souligner que le déplacement des préfabriqués parlés précédemment vers Heinsch est en prévision de la rénovation de la 2<sup>ème</sup> partie; il faudra alors faire sortir les élèves des anciens bâtiments.

M. BALON mentionne ensuite qu'il n'a pas été demandé à l'auteur du projet de la fontaine de le finaliser puisqu'il fallait attendre que la rénovation de la traversée de Heinsch 3<sup>ème</sup> phase se fasse. Maintenant qu'elle est en route, il affirme que le reste suivra, c'est-à-dire la 3<sup>ème</sup> phase de la route de Neufchâteau (350.000,00 €), un peu de la rue des Écureuils, les égouttages de l'AIVE, la 2<sup>ème</sup> phase de l'école de Heinsch et le sol de la fontaine pour embellir Heinsch. Il insiste pour que quelqu'un se renseigne sur ce qui a déjà été fait avant l'an 2000. Il termine par la certitude que M. KROELL va convaincre ses collègues de voter le budget et de trouver les moyens financiers, ce qui aidera le Collège et surtout les PME qui en ont bien besoin, en matière de construction et de voiries.

M. KROELL signale qu'ils n'ont jamais voté contre le budget et parle de toute la partie « entretien général ». Comme il l'indique sur la photo correspondante, le retrait de la végétation présente sur la voirie, sur le monument aux morts et sur les panneaux routiers, ainsi que le dégagement des avaloirs, ne représentent pas un gros investissement. Il accentue de ce fait le sentiment de saleté, conférant aux gens la sensation que le village est laissé à l'abandon. De bons investissements ont été faits, notamment pour les rues de Thiaumont (dans la descente), du Bol d'Air, de la Mardelle et également à l'école de Heinsch. Cependant, il estime qu'il y a encore moyen d'embellir d'avantage et s'excuse au final du terme « village oublié » employé précédemment.

M. PERPETE souligne que M. KROELL a amené un débat préparé et argumenté avec ce qu'il fallait d'humour et d'ironie mais, concernant les poubelles, il estime qu'il faut rester positif. Il constate qu'elles sont néanmoins pleines et fait alors remarquer que M. KROELL ne prend pas ses clichés jusqu'au sol, dissimulant ainsi la présence de déchets supplémentaires à terre. La dimension et le rythme de ramassage sont dès lors bien calculés. Cependant il pense qu'il se focalise sur un unique endroit de la Commune alors que, si on prend une vision plus transversale, il y a 530 poubelles publiques sur le territoire où tourne en permanence une équipe composée de 2 hommes en camionnette. M. PERPETE s'efforce de dire qu'en cas de problème, il ne faut pas hésiter à appeler directement le service, qui fera des vidanges sur mesure; comme la saleté appelle la saleté, il ne faut pas laisser les choses dégénérer. Il continue avec les plaines de jeux placées par la Ville il y a une vingtaine d'années. Début des années 1990, il a été mis au budget extraordinaire quatre fois 4 millions de francs belges. De plus, la Ville a en partie équipé les écoles et d'autres endroits de la Ville avec des plaines de jeux Kompan. A l'époque, on pouvait remplacer des éléments cassés alors qu'aujourd'hui, des qualifications et des masters sont nécessaires. Il faut également que ça soit prévu à un budget et que les pièces cassées soient celles que l'on a prévu d'acheter. Il a été dit qu'il faudrait mettre, par exemple à Viville, des jeux pour les jeunes enfants âgés de moins de 5 ans, mais il faut l'endroit et l'argent pour les entretenir. En ce qui concerne les mauvaises herbes, il faut voir le type de pavage et assumer les choix qui ont été fait car certains revêtements auront de mauvaises herbes constantes, étant donné que l'on ne peut plus utiliser d'herbicide et que les équipes sont réduites. M. PERPETE fait comprendre que les législations, adoptées par la Région wallonne, ont des ambitions environnementales élevées ; le passage doit alors s'effectuer beaucoup plus souvent, dans le but d'avoir un résultat similaire. Il déplore que l'on ne soit

pas en mesure de le faire partout, sauf en renforçant fortement les équipes ou en consultant en privé à un prix impossible à suivre. Il en vient au dernier point relatif aux avaloirs ; la photo ne doit pas être prise avant le passage des nettoyeurs, le marché prévoyant un passage biannuel. Il pense alors que M. KROELL a lancé un signal intéressant mais à nuancer et conclut en parlant de certaines recommandations comme les écorces, l'herbe, le sable et même le caoutchouc pour les zones d'amortissements des toboggans. S'il y a d'autres références possibles provenant par exemple de parents, c'est aux personnes réalisant le cahier des charges qui les intégreront. Il demande alors ce que M. KROELL propose afin de réaliser un essai quelque part.

M. KROELL répond qu'il peut proposer quelque chose de précis car il trouve que, dans le cas cité, les écorces ne sont pas la solution; elles se gorgent d'eau lorsqu'elles sont mouillées et les enfants s'amuse en les jetant n'importe où. Il faudrait donc quelque chose de pratique, de non-salisant et de sûr. Il fait remarquer que le cout de l'enlèvement de la végétation sur les panneaux de la rue de la Papèterie, ainsi que le liseron envahissant le monument aux morts, ne demanderait pas un effort budgétaire gigantesque.

M. le Bourgmestre s'inquiète de la série de travaux sur Heinsch que M. PERPETE a énoncé et espère qu'il y aura encore de l'argent pour ceux d'Arlon, comme la Grand-rue.

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures vingt-deux minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

**Ph. DEFRANCE**

**V. MAGNUS**